

## Déclaration

### **Santé et environnement: il est temps d'agir** **Une meilleure santé à travers un meilleur environnement: c'est l'affaire de tous**

L'Association Internationale de la Mutualité (AIM) se réjouit avec ses membres de l'engagement des gouvernements européens à réduire les effets sur la santé des menaces environnementales, lors de la déclaration de la 5<sup>ème</sup> Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé à Parme les 10-12 mars 2010<sup>1</sup>.

Ce thème n'a jamais été plus actuel dans un monde où l'environnement occupe de plus en plus souvent une place prioritaire à l'ordre du jour. De l'effet visible des catastrophes naturelles ou de la pollution de l'air ou de la canicule sur la santé, aux effets insidieux à long terme de facteurs chimiques ou autres substances présentes dans l'air, l'alimentation, le milieu de travail, **l'environnement est de plus en plus impliqué comme facteur à prendre en considération pour la santé**. De plus, régulièrement, l'actualité nous questionne sur les champs électromagnétiques, les organismes génétiquement modifiés et les nanoparticules, dont les effets à long terme sont encore inconnus sur la santé. C'est un fait que l'OMS nous rappelle que près du quart des maladies dans le monde sont causés par des expositions environnementales qui pourraient être évitées.

Dans ce sens, l'AIM à l'initiative de et en partenariat avec les mutualités libérales de Belgique a organisé une conférence internationale sur le thème « Environnement et Santé » à Bruxelles le 4 juin dernier. L'AIM et les participants estiment que **promouvoir une meilleure santé à travers un meilleur environnement est l'affaire de tous**.

En effet, c'est une **responsabilité partagée**. Il faut prendre aujourd'hui les bonnes décisions pour protéger notre environnement et promouvoir un environnement mondial sain et durable pour les générations à venir et leur santé. La **solidarité entre les générations** est au cœur du concept de développement durable et santé.

**Aux organismes mutualistes**, l'AIM recommande de s'engager de façon plus visible et plus claire dans la compréhension et la prévention des effets environnementaux. Ils ont toute légitimité à intervenir et c'est leur responsabilité, vis-à-vis de leurs membres et patients. Il est recommandé qu'ils intègrent l'aspect **d'éducation et de prévention à la santé environnementale** dans toutes les activités de sensibilisation et information avec leurs membres et aussi vis-à-vis des actions de gestion des maladies chroniques.

Les mutuelles devraient **participer aux instances et organismes nationaux** impliqués dans l'établissement, le suivi et l'évaluation des **politiques de santé environnementale**.

Enfin, les organisations mutualistes devraient renforcer ou développer **une politique de développement durable** pour leur propre projet d'entreprise.

Le **personnel soignant** est aussi concerné. Le plus souvent il est peu ou mal formé aux questions de santé liées à l'environnement et se sent peu armé devant la diversité et la complexité des questions posées. L'AIM recommande de **mieux former** à la base et en formation continue le personnel de santé sur ces questions. L'AIM recommande de former aussi en plus grand nombre des **spécialistes en santé environnementale**.

Pour agir et prévenir, il faut d'abord comprendre les **questions de santé liées à l'environnement**. A cet effet, l'AIM insiste pour que ces notions fassent partie **intégrante de tous les niveaux de l'éducation** des enfants et des étudiants.

Quand aux **autorités** nationales, européennes et internationales, l'AIM insiste pour que les **promesses d'engagement prises à Parme**, se traduisent en **actions concrètes**. La crise socio-économique ne doit pas être un frein à plus de prévention, d'éducation, d'intégration de la santé environnementale dans toutes les politiques. Au contraire, une mise en œuvre réelle **d'activités de santé environnementale** est un **investissement** qui peut améliorer la santé des personnes, facteur indispensable de l'économie et aussi créateur d'emploi. L'AIM insiste pour que la **coordination** des activités au niveau **national** soit renforcée, ainsi que le cadre institutionnel de coordination au sein du Conseil ministériel **européen** environnement et santé ainsi que le suivi de la mise en œuvre par l'intermédiaire du Groupe de travail Environnement et santé soit réellement effectif.

Pour convaincre les décideurs et évaluer l'importance de ces questions et des programmes développés, l'AIM préconise d'**investir** plus dans la **recherche en santé environnementale**, comme l'étude des facteurs environnementaux susceptibles d'avoir une incidence sur la santé, ainsi que la lutte contre ceux-ci et le développement d'études d'impact sur la santé dans les politiques des divers secteurs ayant un effet sur l'environnement.

Fait à Bruxelles, le 3 juin 2010

#### **A propos de l'AIM**

L'Association Internationale de la Mutualité (AIM), créée en 1950, regroupe 42 fédérations nationales d'organismes autonomes d'assurance maladie et de protection sociale dans 27 pays du monde, tous opérant selon les principes de solidarité et de non lucrativité. Ces organismes fournissent une couverture sociale contre la maladie et d'autres risques sociaux à plus de 230 millions de personnes dans le monde (dont 160 millions dans l'Union Européenne), soit en participant directement à la gestion de l'assurance-maladie obligatoire, en fournissant une assurance-maladie volontaire ou en fournissant directement des soins de santé et des services sociaux par leurs propres établissements. Le but de l'AIM est de défendre et favoriser, au niveau européen et à international, les valeurs et principes de base partagés par ses membres.

Contact :

AIM secretariat

[aim.secretariat@aim-mutual.org](mailto:aim.secretariat@aim-mutual.org)

Tel : +32 2 234 57 02

---

<sup>i</sup> Déclaration de Parme sur l'environnement et la santé, 12 mars 2010  
[http://www.euro.who.int/document/CEH/parma\\_eh\\_conf\\_fdoc05-1rev2.pdf](http://www.euro.who.int/document/CEH/parma_eh_conf_fdoc05-1rev2.pdf)